AVENANT N°1 À L'ADDITIF N°1
AU RÈGLEMENT GENERAL DES JEUX « JOUEZ AVEC LA STAR ACADEMY »
POUR LE CLASSEMENT HEBDOMADAIRE

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

Dans le cadre du lancement de la saison 14 de la Star Academy (2026-2027), la société **E-TF1** organise des Jeux gratuits et sans obligation d'achat « **Jouez avec la Star Academy** », accessibles sur TF1+ à tout Utilisateur ou Profil âgé de plus de 10 ans, et cela tout au long de la saison pour tenter de remporter des lots.

Les Jeux sont encadrés par le règlement général ainsi que par les additifs qui le complètent, dont l'Additif n° 1.

En raison d'ajustements liés au déroulement du programme de la Star Academy, les modalités applicables à la question « À ton avis ? » sont amenées à évoluer pendant la Période Jeu Hebdomadaire de l'Additif n°1.

Dans ce contexte, la Société Organisatrice a convenu de formaliser des modifications dans le présent avenant n° 1 (ci-après l'« **Avenant n°1** »).

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Objet de l'Avenant n°1

L'objet du présent Avenant n°1 est de modifier **l'article 3 « Principe du Jeu »** de l'Additif n°1 au règlement général des Jeux « Jouez avec la Star Academy » pour le Classement Hebdomadaire.

ARTICLE 2 - Modification de l'article 3 « Principe du Jeu » de l'Additif n°1

Exceptionnellement, la mention « *Question prédictive pour deviner qui sera éliminé dans la semaine* », relative à la question « À ton avis ? » et figurant en dernière ligne et 2ème colonne du tableau de l'article 3 de l'Additif n°1 est remplacée par la suivante :

« Question prédictive pour deviner quel élève du top 3 sera immunisé samedi soir ? »

ARTICLE 3 - Entrée en vigueur de l'Avenant n°1

Le présent Avenant n°1 entre en vigueur rétroactivement à compter du 14 octobre 2026 et produira effet jusqu'à la fin de la Période de Jeu Hebdomadaire indiquée dans l'Additif n°1 soit jusqu'au 19 octobre 2026.

La question sera publiée sur TF1+ après la diffusion sur TF1 de la quotidienne du 15 octobre 2026. Il sera donc possible d'y répondre jusqu'au début de la diffusion du Prime du 17 octobre 2026.

ARTICLE 4 - Dispositions diverses

4.1. A toutes fins utiles, il est précisé que les noms dotés d'une majuscule et non expressément définis au sein du présent Avenant n°1 ont la signification qui leur est donnée au sein du règlement général des Jeux sur internet « Jouez avec la Star Academy » ou de l'Additif n°1.

4.2. L'ensemble des dispositions stipulées au règlement général et à l'Additif n°1 et non expressément modifiées au sein du présent Avenant n°1 sont *mutatis mutandis* applicables et demeurent en vigueur.